



EXTRAIT
du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE QUATORZE et le 10 AVRIL à 18 heures, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 4 AVRIL 2014, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur Gabriel BELLOCQ, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme Elisabeth BONJEAN - M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO - M. Bertrand GAUFREYAU, Adjoints - Mrs Michel BREAN, Dr Philippe DUCHESNE - Mme Laure FAUDEMÉR - M. Francis PEDARRIOSSE - Mmes Isabelle RABAUD-FAVEREAU - Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Axelle VERDIÈRE-BARGAOUI - Valériane ALEXANDRE - Marianne BERQUE-MANSAS - Mrs Bruno CASSEN - Pascal DAGES - Mme France POUDENX - M. Eric DARRIÈRE - Mme Sarah DOURTHE - Mrs Grégory RENDE - Julien DUBOIS - Christophe BARDIN

ABSENTS ET EXCUSES : Mme Dominique DUDOUS - M. Alexis ARRAS - Mme Marie-Constance BERTHELON

POUVOIRS :

Mme Dominique DUDOUS donne pouvoir à M. Serge BALAO
M. Alexis ARRAS donne pouvoir à M. Bruno JANOT
Mme Marie-Constance BERTHELON donne pouvoir à M. Eric DARRIÈRE

SECRETARE DE SEANCE : M. Bruno CASSEN

OBJET : COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC : CONSTITUTION ET DESIGNATION DES MEMBRES

En application du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2121-22 et L1411-5, il convient de désigner les membres de la Commission de Délégation de Service Public chargée plus spécialement d'examiner les questions relatives aux délégations de service public.

Il convient de désigner au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, les cinq membres titulaires et cinq membres suppléants, le Maire étant président de droit de cette commission.

Conformément aux dispositions des articles D1411-3 et D1411-5 du CGCT, il convient de définir les conditions d'organisation des membres de la commission et notamment les conditions de dépôt des listes.

Pour information, le comptable de la collectivité et un représentant du service chargé de la concurrence peuvent également siéger à la commission avec voix consultative.

De plus, peuvent participer à la commission, avec voix consultative, un ou plusieurs agents de la collectivité territoriale désignés par le président de la commission, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la délégation de service public.

**SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE MAIRE
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A LA MAJORITE ABSOLUE AVEC UN VOTE BLANC,**

CONSTITUE la commission de Délégation de Service Public pour la durée du mandat,

PROCEDE au dépôt de la liste des noms des délégués composée de la manière suivante :

TITULAIRES :

- Michel BREAN
- Marie-José HENRARD
- Bruno JANOT
- Francis PEDARRIOSSE
- France POUDEX

SUPPLEANTS :

- Serge BALAO
- Dominique DUDOUS
- Jean-Pierre LALANNE
- Vincent NOVO
- Julien DUBOIS

DESIGNE les cinq membres titulaires et les cinq membres suppléants de la commission de Délégation de Service Public, à la représentation proportionnelle, comme suit :

TITULAIRES :

- Michel BREAN
- Marie-José HENRARD
- Bruno JANOT
- Francis PEDARRIOSSE
- France POUDEX

SUPPLEANTS :

- Serge BALAO
- Dominique DUDOUS
- Jean-Pierre LALANNE
- Vincent NOVO
- Julien DUBOIS

CERTIFIE EXECUTOIRE,

Transmis à la Sous-Préfecture de DAX le 14 AVR. 2014

Affiché le 14 AVR. 2014

DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,


Gabriel BELLOCQ
Vice-Président du Conseil
Général des Landes

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».